

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA
STRUCTURE TARIFAIRE D'ÉNERGIR**

TRANSPORT

- 1. Références :** (i) Pièce [C-ACIG-0165](#), p. 8 et 9;
(ii) Pièce [B-0689](#), p. 5 et 6.

Préambule :

(i) « Comme le mentionne Énergir dans sa réponse à la DDR n°1 de l'ACIG (question 1.3), la consommation des six grands clients visés par la proposition est restée suffisamment stable sur les trois années considérées par Énergir (2016-2019) pour ne pas engendrer de coûts échoués.

L'ACIG a fait la même simulation pour les années 2019 à 2021 et restitue les résultats de son analyse au graphique 1.

[...]

L'analyse du graphique 1, établi à partir des factures des membres de l'ACIG, permet de démontrer qu'il n'y a pas eu de baisses majeures dans la consommation des grands clients industriels pour les trois dernières années. Pour certains clients, il y a eu une augmentation de leur consommation.
[nous soulignons]

(ii) En réponse à la question 1.3.1 de la DDR de l'ACIG, Énergir présente un tableau décrivant la pointe réelle des clients concernés pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, ainsi que la date de survenue de cette pointe.

Demande :

- 1.1 Veuillez préciser si le graphique 1 mentionné à la référence (i) décrit les fluctuations de la consommation annuelle ou celles de la pointe réelle des clients concernés.

Le cas échéant, considérant la référence (i), veuillez déposer un tableau similaire à celui mentionné à la référence (ii), décrivant la pointe réelle et la date de survenue de cette pointe pour les années 2019-2020 et 2020-2021, pour les sept clients concernés.

Réponse :

Le graphique 1 de la référence (i) décrit les fluctuations de la consommation annuelle des membres concernés et non celles de la pointe réelle.

Le graphique 1 de la référence (i) a été établi à partir des consommations annuelles des membres de l'ACIG.

Les tableaux 1 et 2 ci-dessous, décrivent la pointe réelle et la date de survenue de chacune des pointes, respectivement pour les années 2019-2020 et 2020-2021

Tableau 1 : Niveau de la pointe réelle et date de sa survenue pour chaque membre considéré

2019-2020			
Client ¹	Pointe réelle (m ³ /j)	Date de réalisation	CU (%)
Client 1	1 689 471	20-02-2020	54%
Client 2	383 010	10-02-2020	45%
Client 3	81 896	28-02-2020	58%
Client 4	94 439	12-09-2020	88%
Client 5	451 601	17-08-2020	68%
Client 6	917 260	30-06-2020	74%
Client 7	898 848	22-04-2020	67%

Tableau 2 : Niveau de la pointe réelle et date de sa survenue pour chaque membre considéré

2020-2021			
Client	Pointe réelle (m ³ /j)	Date de réalisation	CU (%)
Client 1	1 669 143	31-01-2021	88%
Client 2	501 121	31-10-2020	40%
Client 3	88 396	15-03-2021	67%
Client 4	93 334	02-10-2021	92%
Client 5	401 649	11-08-2021	72%
Client 6	899 419	05-09-2021	77%
Client 7	752 331	18-08-2021	67%

¹ L'ordre des membres, dans les tableaux 1 et 2, suit celui du graphique 1 de la référence (i) et ne suit pas celui du tableau de la référence (ii).

À la lumière des données présentées dans les tableaux 1 et 2, nous pouvons constater que pour l'année 2019-2020, trois membres de l'ACIG ont une pointe coïncidente avec la pointe d'hiver d'Énergir (Client 1, Client 2 et Client 3).

Pour l'année 2020-2021, seul le Client 1 voit sa pointe coïncider avec celle d'Énergir. Néanmoins, l'ACIG tient à mentionner que le Client 1 dispose d'un coefficient d'utilisation de 88% et sa consommation hivernale représente 27%² de sa consommation totale de gaz naturel. Le profil de consommation du client 1 est donc un profil stable qui ne génère que peu de besoins en équilibrage en hiver et permet, au regard des grands volumes consommés en dehors de la période d'hiver, d'améliorer le profil de charge globale du réseau d'Énergir.

Quant aux clients 2 et 3, ces derniers voient leur pointe en 2020-2021 se décaler en dehors de la pointe d'Énergir. Ce décalage s'explique principalement par le cycle de production de ces clients. Ceci démontre aussi que les consommations de gaz de ces clients ne répondent pas à des besoins de chauffage mais bien à des processus de production.

Pour l'ACIG, se décalage qui suit une logique de production, illustre le caractère spécifique de la consommation des grands clients industriels que la nouvelle formule de calcul de l'équilibrage ne prend pas en compte et ne prend donc pas en compte convenablement la causalité des coûts de l'équilibrage.

Le fait de recourir au coefficient d'utilisation comme seule variable permettant de refléter la causalité des coûts de l'équilibrage, empêche de considérer les spécificités inhérentes aux cycles de production des grands industriels et leurs besoins de flexibilité. À cela s'ajoute la non-reconnaissance de l'apport des consommations des industriels hors période d'hiver à l'optimisation du système d'Énergir.

L'ACIG convient que la méthode proposée par Énergir reflète convenablement la causalité des coûts des clients résidentiels, dont le profil de consommation fluctue uniquement en fonction des températures, mais échoue à refléter convenablement la causalité des coûts de l'équilibrage des clients industriels.

² C-[ACIG-0165](#), tableau 2, page 18